

## Population exposée à la pollution de l'air (particules fines et dioxyde d'azote)

### Définition de l'indicateur

L'indicateur présente le nombre de personnes exposées à un dépassement de valeur réglementaire pour deux polluants atmosphériques : le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et les particules fines (PM<sub>10</sub>).

Les valeurs seuil réglementaires sont :

- 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour le NO<sub>2</sub>,
- une moyenne journalière de 50µg/m<sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 35 jours dans l'année pour les PM<sub>10</sub>,

Au-delà de ces seuils les personnes sont considérées comme « exposées ».

### Type d'indicateur

Indicateur de pression

### Jeu d'indicateur existant

/

### Échelle de renseignement

Champagne-Ardenne

### Objectifs et valeurs de référence

Voir définition de l'indicateur.

### Sources de données

ATMO Grand Est

### Fournisseur de données

ATMO Grand Est

### Fréquence d'actualisation

Tous les ans

### Limites et précautions

La localisation des stations de mesure peut changer dans le temps. Elle est définie par le plan de surveillance de la qualité de l'air (PSQA) établi dans chaque région.

Les mesures se font sur des axes. Intervient ensuite une phase de modélisation au cours de laquelle sont pris en compte les lieux d'habitation les plus proches de cet axe pour estimer le nombre de personnes exposées.

**Indicateur****Nombre de personnes exposées de 2011 à 2015 en Champagne-Ardenne**

Source : ATMO Grand Est

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de personnes exposées à un dépassement du seuil réglementaire pour le NO <sub>2</sub>	400	200	200	200	100
Nombre de personnes exposées à un dépassement du seuil réglementaire pour les PM <sub>10</sub>	5500	1700	<100	0	0
Total (toutes valeurs réglementaires comprises)	5500	1700	200	200	100

Les PM10 ont été responsables de l'exposition la plus importante avec 5500 personnes concernées en 2011, année où ont été enregistrés des niveaux de pollution élevés sur toute la Champagne-Ardenne. En outre, cette même année, quelques centaines de personnes ont été concernées à la fois par des pollutions aux particules et au dioxyde d'azote. Depuis 2013, le nombre de personnes exposées a nettement diminué pour ne plus concerner qu'une centaine de personnes en 2015. Les dépassements des valeurs réglementaires sont observés uniquement sur la métropole rémoise, ce qui a justifié la mise en place sur ce territoire d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA) arrêté en 2015.